MARCHÉS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Code de la commande publique du 1er avril 2019 et ses annexes

L'Arrêté du 19 juillet 2018, portant réglementation sur les marchés passés par les Organismes de Sécurité Sociale

MEMOIRE TECHNIQUE CONTRACTUEL

Annexe 3 à l'ATTRI1

Objet de l'accord-cadre :

Remplacement complet d'un ascenseur monte-charge au siège de la CAF de la Moselle

N° du marché : 2026Mtvx01

Identification de l'organisme

Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle
4, boulevard du Pontiffroy
57774 Metz Cedex 9

Date et heure limites de remise des offres :

Mercredi 02 décembre à 16h00

Metz, le 04 novembre 2026

ANNEXE 3 à l'Acte d'Engagement (ATTRI1) :

Le mémoire technique contractuel constitue une pièce essentielle de l'offre.

Il expose de manière détaillée et spécifique au présent marché les dispositions que le candidat s'engage à mettre en œuvre pour satisfaire aux exigences techniques et environnementales exprimées dans le règlement de la consultation.

Les informations fournies dans ce document servent de support à l'analyse de la valeur technique et environnementale de l'offre et déterminent la notation attribuée au titre des critères concernés.

Afin de faciliter l'analyse comparative des offres, les candidats sont tenus de renseigner le mémoire technique selon le plan et l'ordre de présentation définis ci-après.
Tout renvoi à un document annexe devra être clairement identifié. Les engagements ainsi pris revêtent, après notification du marché, une valeur contractuelle opposable au titulaire.

1. Informations nécessaires à l'analyse de la candidature

1.1. Capacité financière exigée

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires global** et le chiffre d'affaires concernant les services, objet du marché, réalisés au cours des **trois derniers exercices disponibles**,

1.2. Capacités professionnelles et techniques exigées

- Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

- **Une liste des prestations similaires aux marchés exécutées au cours des 5 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Cette liste devra comporter les coordonnées des personnes à contacter pour la vérification des références.**
 Les prestations de services sont attestées par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente ou le destinataire. À défaut, elles peuvent être justifiées par une déclaration de l'opérateur économique.

- Une preuve de la qualification professionnelle du candidat ; la preuve peut être apportée par tous moyens notamment par des références (moins de trois ans), des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence du soumissionnaire à réaliser les prestations du marché,

- Le Cv des intervenants mentionnant notamment leurs références pour des prestations de même nature.

2. Descriptif complet de l'ascenseur Monte-charge proposé

- Caractéristiques principales.

- Spécifications techniques.

- Travaux annexes.

- Autres.

3. Informations nécessaires à l'analyse de l'offre – Valeur technique (Art 10.3 du RC)

3.1. Moyens humains mobilisés pour le chantier

- Qualification et expérience des intervenants affectés au chantier.
- Conditions de supervision et de gestion du chantier, structure de l'équipe.
- Mesures prises pour pallier les absences.
- Moyens humains mis en œuvre pour le respect des délais.

3.2. Moyens matériels et matériaux pour le chantier

- Moyens techniques utilisés sur site.
- Marques et provenance des produits utilisés et matériels proposés (les documentations techniques).

3.3. Méthodologie d'exécution

- Projet d'installation de chantier et de préparation de chantier ; méthode d'exécution et phasage des travaux pour permettre le respect des délais et les éventuelles remarques sur le calendrier d'exécution des travaux.
- Mesures prises pour respecter l'hygiène et la sécurité, et les mesures appliquées pour réduire les nuisances sonores en site occupé.

4. Informations nécessaires à l'analyse de l'offre – Valeur environnementale

4.1. Clauses sociales

- L'encadrement technique et le tutorat proposé pour assurer l'accompagnement socio-professionnel par l'entreprise de la personne recrutée dans ce cadre.
- Les perspectives de pérennisation de l'emploi.

4.2. Protection de l'environnement

- Les modes opératoires de tri des déchets sur le chantier en fonction de leur destination c'est-à-dire les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets.
- Les filières d'élimination : centres de stockage et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets et les volumes prévus dans l'offre,
- Le mode de transport et les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux.